

COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 05 février 2019

Présents : HENON Jean-Christophe, Bourgmestre, Président
PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZEE Pierre, GRIGNET-COX Cécile, Echevins
CORNELIS Frédéric, Président du CPAS
PIRLET Didier, FLAGOTHIER Frédéric, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, SURINGS Valéry, TOURNADRE Thibaut, PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARECHAL Nicole, ~~CARA Jean-Pierre, GODFRAND Camille~~, Conseillers communaux
BASTIN Jean-Claude, Directeur général

Objet: Commission Locale de Développement Rural (CLDR) :
a) modification de la composition suite à la désignation d'un nouveau "quart communal" après les élections communales ;
b) scission avec la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) ;
c) lancement d'un appel à candidatures pour élargir et compléter la Commission jusqu'à maximum 30 membres effectifs et autant de suppléants -1.777.811.6

Le Conseil communal,

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu les Articles D.I.7 à D.I.10 - R.I.10-1 à R.I.10-5 et R.I.12-6 du Code du Développement Territorial ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 janvier 2013 décidant de renouveler la Commission consultative communale d'aménagement du territoire (CCATM), de la fusionner avec la CDLR et de lancer un nouvel appel à candidatures ;

Vu la délibération du Conseil communal du 16 juillet 2013 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire (CCATM), agissant également comme Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ;

Vu le courrier du 25 février 2014 de la Direction de l'Aménagement Local formulant des remarques suite à l'institution de la CCATM-CLDR ;

Vu le courrier du 14 avril 2014 du Ministre de l'époque en charge de la Ruralité, approuvant quant à lui la composition de la CLDR ; celle-ci répondant aux critères d'équilibre et de représentativité et n'appelant dès lors aucune remarque particulière ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 juin 2014 approuvant la composition de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en tenant compte des remarques de la Direction de l'Aménagement Local ;

Vu l'arrêté ministériel du 11.07.2015 approuvant le renouvellement de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 22.01.2016 approuvant la modification de la composition de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communal du 09 décembre 2016 modifiant la composition de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité suite au décès de Monsieur Daniel Remy ;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 juin 2017 modifiant la composition de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité suite au décès de Monsieur Paul TORTOLANI et à la démission de Madame France MAQUOI.

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2018 modifiant la composition de la Commission suite à la démission de Madame Sarah LOGAN et considérant Monsieur Nicolas GUERDIN comme démissionnaire dès lors qu'il ne réside plus en Belgique et qu'il ne s'est plus manifesté depuis plusieurs années ;

Vu la dernière composition de la CCATM-CLDR avant les élections communales, comprenant le président, douze membres effectifs et onze membres suppléants, dont le "quart communal" désigné par le Conseil

communal le 28/01/2013 et modifié le 13/10/2015 :

- Fabrice Maka, président
"Quart communal" (membres délégués par le Conseil communal) :
- 1er effectif : Jean-Christophe HENON / suppléant : Frédéric CORNELIS
- 2ème effectif : Raphaël CAES / suppléant : George VANGOSSUM
- 3ème effectif : Anne PIREAUX / suppléant : Jean PAULUS
Membres désignés parmi la population :
- 4ème effectif : Pierre AMADINI / suppléante : Béatrice BEDEUR
- 5ème effectif : Jean CLARENNE / suppléant : Thomas CHABLE
- 6ème effectif : François GOCHÉL / suppléante : Céline VANDENBERGUE
- 7ème effectif : Anne JACOBS / suppléant : Angelo MONDIN
- 8ème effectif : Franz COULEE / plus de suppléant disponible
- 9ème effectif : Odette PEETERS / suppléante : Cassandre CARMEAU
- 10ème effectif : Pierre RENARD / suppléant : Sébastien ZANUSSI
- 11ème effectif : Régine van ZUYLEN / suppléant : Eddy BERTRAND
- 12ème effectif : Jean ZUEDE / suppléante : Marie de SELLIERS

Considérant que l'actuel président de la CCATM-CLDR ne pourra plus être le président de la CLDR, après le renouvellement de la CCATM, puisqu'il n'est pas le Bourgmestre ou son représentant et qu'il ne réside plus dans la commune ;

Considérant que Monsieur Raphaël CAES et Madame Anne PIREAUX ne sont plus membres du Conseil communal ;

Considérant que certains membres suppléants ne se sont jamais manifestés ou plus depuis des années et qu'il conviendrait de leur demander s'ils souhaitent toujours rester membres ;

Considérant qu'il serait opportun qu'un appel à candidats soit relancé en vue de renforcer et d'élargir la CLDR jusqu'à maximum 30 membres effectifs et autant de suppléants ;

Attendu qu'il conviendra de modifier le règlement d'ordre intérieur plus conforme à l'esprit de la CLDR ;

Vu la délibération du Collège communal du 13 décembre 2018 ayant pour objet "*CCATM-CLDR - Projet de compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2018 - Partie rédigée par la FRW - Points 4 et 5 de l'ordre du jour (Développement rural et problématique du renouvellement de la CCATM-CLDR)*" :

a) [...]

b) Renouvellement de la CCATM et remaniements éventuels de la CLDR suite aux élections communales : avis des membres concernant l'opportunité de maintenir ou non la fusion des deux commissions

Avis de l'Administration communale concernant l'opportunité de scinder la CCATM et la CLDR, de renouveler la première (obligation) et d'élargir la seconde (opportunité)" par laquelle celui-ci décide :

- *"De se prononcer, suivant l'avis de l'Administration communale, en faveur d'une scission des deux commissions ;*
- *De prendre une autre délibération visant la procédure de renouvellement de la CCATM ;*
- *De se prononcer en faveur d'un élargissement de la CLDR à des membres supplémentaires afin d'améliorer la représentativité "des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population" en son sein ;*
- *De se prononcer en faveur de la création, au sein de la CLDR, d'un groupe de travail "Développement local" dédié au développement économique (entrepreneurial,*

commercial, touristique, agricole) et à l'emploi ; lequel assurerait la fonction de "Comité de pilotage de l'ADL" et pourrait ainsi remettre un avis sur le futur plan stratégique et plan d'actions de l'ADL dans le cadre de la demande de renouvellement d'agrément de l'ADL pour la période 2020-2025 ;

- *D'informer les membres actuels de la CCATM-CLDR de la présente décision de principe du Collège et des possibilités et modalités pour rester membres de la CLDR et/ou reposer leur candidature pour redevenir membre de la CCATM ;*
- *De mettre à l'ordre du jour du Conseil communal un point relatif à la désignation du quart communal des six membres (dont le président - le Bourgmestre ou son représentant - deux effectifs et trois suppléants) délégués en son sein comme membres de la CCATM-CLDR jusqu'au prochain renouvellement de la CCATM (mars 2019) et puis comme membres de la CLDR jusqu'aux prochaines élections communales." ;*

Vu sa délibération du 09 janvier 2019 ayant pour objet "Attribution des mandats dans les intercommunales, les asbl, les associations de projets et autres structures dans lesquelles la commune est appelée à être représentée" par laquelle le Conseil communal désigne en son sein les nouveaux délégués qui composeront le "quart communal" de la CLDR, à savoir :

- Pour le groupe IC (3 mandataires dont le Bourgmestre ou son représentant) :
 - Monsieur Jean-Christophe Henon, Bourgmestre
 - Monsieur Jean-Paulus, 1er échevin
 - Monsieur Pierre Warzée, 3ème échevin
- Pour le groupe ECD (2 mandataires) :
 - Monsieur Frédéric Flagothier
 - Monsieur Thierry Weise
- Pour le groupe Ecolo (1 mandataire) :
 - Madame Nicole Maréchal ;

Décide à l'unanimité

a) d'approuver la modification de la composition de la CLDR comme suit :

"Quart communal" (membres délégués par le Conseil communal) :

- président - 1er effectif : Jean-Christophe HENON, Bourgmestre / 1er suppléant Pierre WARZEE
 - 2ème effectif : Frédéric FLAGOTHIER / Suppléant : Thierry WEISE
 - 3ème effectif : Nicole MARECHAL / Suppléant : Jean PAULUS
- Membres désignés parmi la population :
- 4ème effectif : Pierre AMADINI / suppléante : Béatrice BEDEUR
 - 5ème effectif : Jean CLARENNE / suppléant : Thomas CHABLE
 - 6ème effectif : François GOCHÉL / suppléante : Céline VANDENBERGUE
 - 7ème effectif : Anne JACOBS / suppléant : Angelo MONDIN
 - 8ème effectif : Franz COULEE / suppléant vacant
 - 9ème effectif : Odette PEETERS / suppléante : Cassandre CARMEAU
 - 10ème effectif : Pierre RENARD / suppléant : Sébastien ZANUSSI
 - 11ème effectif : Régine van ZUYLEN / suppléant : Eddy BERTRAND
 - 12ème effectif : Jean ZUEDE / suppléante : Marie de SELLIERS

- b) d'approuver la scission de la CLDR avec la CCATM à dater du renouvellement de celle-ci ;
- c) d'approuver le lancement d'un appel à candidatures pour élargir et compléter la Commission jusqu'à maximum 30 membres effectifs et autant de suppléants, afin d'améliorer la représentativité "des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population".

PAR LE CONSEIL

BASTIN Jean-Claude
Directeur général

HENON Jean-Christophe
Bourgmestre

POUR EXTRAIT CONFORME

BASTIN Jean-Claude
Directeur général

HENON Jean-Christophe
Bourgmestre